

Un virage numérique profitable en français

LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Communiquer en français dans les sites Web et les médias sociaux est aujourd'hui incontournable pour les entreprises qui cherchent à joindre le plus grand nombre de consommateurs. Le français étant la marque distinctive du Québec en Amérique du Nord, le fait de commercialiser des biens ou d'offrir des services en français dans un site Web ou dans un média social permet aux entreprises de se constituer une clientèle locale.

L'utilisation du français présente aussi un avantage économique non négligeable puisque, selon le Cefrio, les deux tiers des internautes ne magasinent qu'en cette langue. De plus, au Québec, les consommateurs ont le droit d'être informés et servis en français.

Profiter d'un virage numérique pour s'adresser en français aux consommateurs, c'est se démarquer de la concurrence, attirer une vaste clientèle et la fidéliser, soigner son image en évitant les plaintes et rentabiliser son entreprise.

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS

La présence du français est nécessaire dans les informations destinées et adaptées au marché québécois, notamment dans :

- les informations de nature commerciale (annonces de soldes, promotion de la marque de commerce en prévision d'actes commerciaux, textes, photos ou vidéos faisant la promotion d'un bien ou d'un service, listes de produits, description de produits, prix, etc.);
- les contrats d'adhésion (souscription ou adhésion à un service, à une carte de fidélité, etc.);
- les documents de transaction commerciale (bons de commande, factures, reçus, etc.);
- les informations relatives à d'autres communications ou à des services destinés au public (coordonnées, trajets, heures d'ouverture, etc.);
- les offres d'emploi et de promotion, de même que les formulaires;
- les informations d'ordre général sur l'entreprise (son histoire, la description de ses activités, etc.), à l'exception des marques de commerce enregistrées dans une autre langue que le français.

Pour plus d'information : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises>.

DE BONNES PRATIQUES À METTRE EN PLACE PAR LES CONCEPTEURS DE SITES WEB

- Utiliser, le cas échéant, un outil de traduction qui permet de transmettre un message dans un français compréhensible et d'éviter une traduction du genre « Fait en Dinde »...;
- Publier en français tous les textes de type « À propos », fil des nouvelles et d'actualité ainsi que les micromessages à caractère commercial, à l'exception des messages échangés dans le contexte de conversations avec les internautes, qui utilisent la langue de leur choix;
- S'assurer que les messages d'erreur du serveur Web (de type 404, 403, etc.) sont en français;
- Activer l'option de détection de langue du fureteur ou du système d'exploitation pour ouvrir son site dans la langue de l'internaute;
- Utiliser un jeu de caractères qui comprend tous les signes du français pour éviter des confusions comme « poisson sale » ou « j'achète »;
- Libeller en français les adresses URL des sections en français du site Web, par exemple www.entreprise.com/francais/bienvenue.html plutôt que www.entreprise.com/french/welcome.html.

LE FRANÇAIS, AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

Programme d'aide financière pour la promotion du français 2017-2021

Vous êtes un acteur d'influence dans votre secteur et la valorisation du français dans les milieux de travail vous tient à cœur? Voici une occasion de contribuer au rayonnement de notre langue commune!

L'Office québécois de la langue française propose **une aide financière** à des organisations, associations ou groupements à but non lucratif ayant un réseau influent et diversifié en vue de soutenir des projets qui contribuent à **promouvoir l'utilisation du français dans l'espace public et les milieux de travail** ainsi qu'à encourager l'utilisation et la maîtrise d'une terminologie française appropriée dans un secteur d'activité.

Les secteurs suivants sont prioritaires :

- secteur de la gestion de sociétés et d'entreprises;
- secteur de pointe et du numérique (édition de logiciels et systèmes informatiques);
- secteur des services professionnels, scientifiques et techniques;
- secteur du commerce de gros;
- secteur du transport et de l'entreposage.
- Les projets liés aux secteurs du tourisme et du commerce de détail sont également privilégiés.

Présentez un projet qui permet de promouvoir le français comme langue de travail et comme langue de service dans les organisations, les associations ou les groupements de votre secteur, et vous pourriez obtenir une **aide financière** s'échelonnant sur une période de 12 à 36 mois, selon l'envergure du projet.

Pour plus d'information, consultez [la page Web du programme Le français, au cœur de nos ambitions](#).

Le contenu de ce document est uniquement informatif et n'a pas de valeur légale.
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous :
info@oqlf.gouv.qc.ca ou 514 873-6565 / 1 888 873-6202 (sans frais partout au Québec)

Office québécois de la langue française
Édifice Camille-Laurin
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4

www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises